



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 38329

Texte de la question

M Jack Lang attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur les problèmes rencontrés par les éducateurs techniques et éducateurs spécialisés dans les établissements publics. En effet, la loi de juin 1975 prévoyait, dans son article 5, la prise en charge par l'Etat de la formation professionnelle des handicapés. Cet article de la loi n'a jamais été suivi du décret d'application. En conséquence, il lui demande quelle mesure il compte prendre pour que ces professions ne soient plus les seules qui n'ont pas de statut dans les établissements publics.

Données clés

Auteur : [M. Lang Jack](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38329

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1236